



REGLEMENT DU RELAIS NOCTURNE DE LIGUGE

ORGANISATION

Club : Smarves et Clain Athle 86 (SCA86)
Siège social : Stade Marcel Bernard 86240 Smarves
Co-présidents : Christophe Leroy & Sébastien Vivier
Organisateurs : Bruno Pain & Romain Vivier (co-responsables de la commission running SCA86)
Buvette : Laurent Godard (responsable buvette du SCA86)
Contact : <http://sca86.athle.fr/>

LIEU : Complexe sportif Jean-Paul Gomez, Ligugé

DATE : Samedi 25 Février 2023

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Délivrée par la Mairie de Ligugé conformément à la réglementation des manifestations running.

NATURE DES COMPETITIONS

- Course pédestre en relais, par équipe de deux coureurs.
Chaque coureur effectuera trois tours de 2,5 km, soit une distance de 7,5 km.
Cette course est ouverte à toutes personnes (licenciées ou non) à partir de la catégorie cadet(te).
Le départ de la course sera donné à 19h précise.

- Courses enfants
Chaque coureur effectuera le circuit d'environ 850m X fois suivant sa catégorie.
1 boucle pour les EA et les PO, 2 boucles pour les BEN et les MIN
Les courses enfants débiteront à 18h15 précises. Une médaille sera remise à chaque enfant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est conditionnée à :

1. Les catégories :
 - a) Mixte
 - b) Catégories d'âge (homme et femme) 2022-2023

Calcul de l'année de naissance moyen : somme des années divisée par deux, c'est-à-dire :
(1980+1975) : 2 = 1977,5 (arrondi supérieur) = 1978

Les catégories d'âges, homme et femme sont identiques.



Distances maximales autorisées par catégories (courses enfants) :

- Minimés : 5 km / Benjamins : 3 km / Poussins : 2 km / Eveils athlé : 1 km

2. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, joindre obligatoirement à votre inscription, la photocopie :

- Soit d'une licence athlé compétition, athle entreprise, athlé running ou pass' running en cours de validité, délivrée par la F.F.A.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération uniquement agréée, liste disponible sur [http :www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste -des – fédérations sportives 2742](http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742)) et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée, l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10ans),

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'AAF, doivent fournir un certificat médical en langue française

3. Droit d'inscription

Le relais : 14 euros par équipe. 1 euro par duo inscrit sera reversé à l'association « UN PAS DE LOU ». Plus frais d'inscription plateforme.

4. Clôture des inscriptions

- Pour le relais : inscription en ligne sur www.runchrono.fr
- Pour les courses enfants : Uniquement sur place le samedi 25 février jusqu'à 17h45.

5. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

6. Mineurs

Autorisation parentale obligatoire à compléter sur le bulletin d'engagement lors de l'inscription.



7. Dossards

Il est fourni par l'organisation. Les dossards seront à récupérer au gymnase Jean-Paul Gomez à Ligugé le samedi 25 février 2023 de 16h30 à 18h30.

Le coureur doit le porter visiblement sur le devant pendant la totalité de la course et dans son intégralité.

8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. (Sauf accord de l'organisation). L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

9. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu au remboursement en cas de non-participation.

10. Parcours

Parcours roulant sans difficulté majeure, sur un circuit de 2,5 km de routes (20%) et chemins (80%) passant par des cités pavillonnaires et chemins blancs. Le port de la lampe frontale est obligatoire.

11. Relais

Chaque coureur est relayé à chaque tour par son partenaire et effectue 3 tours de 2,5 km (*soit 7,5 km*).

12. Ravitaillement

À chaque tour, au niveau du passage de relais. Une buvette sera également présente au complexe sportif Jean-Paul Gomez.

13. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par un prestataire.

14. Contrôle anti-dopage

Chaque concurrent est susceptible d'être contrôlé suivant la réglementation en vigueur.

15. Vestiaires

Douches disponibles au complexe sportif Jean-Paul Gomez.



16. Résultats

Résultats disponibles sur place, sur les sites internet de <https://www.sca86athle.fr> et sur <https://www.runchrono.fr>, dans la presse locale dans les heures ou jours suivants. Conformément à la loi dite informatique et libertés, les participants peuvent s'opposer en cas de motif légitime à la parution de leur résultat.

17. Récompenses

Un cadeau souvenir sera offert à chaque participant lors de la remise du dossard ou à l'issue de la course.

Les 3 premiers au scratch mixte, homme et femme seront récompensés.

18. Service médical

Une équipe de secouristes sera présente pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des participants.

19. Assurance

L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance liés à l'état de santé du participant.

20. Droit à l'image

« J'autorise l'organisation, ainsi que leurs ayant droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation à la course, sur tous supports, dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur ».

REGLES SPORTIVES

Jury

Il est composé de 3 membres du club du Smarves et Clain Athle 86. Les réclamations doivent être effectuées 15 minutes au plus tard après le passage du coureur sur la ligne d'arrivée.

Aide aux concurrents

Il est interdit de porter assistance à un concurrent pendant la course sauf pour raisons médicales.



Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté (VTT, trottinette ou autres...)

Nature

Chaque participant s'engage à respecter la nature sur l'ensemble du parcours, tout participant vu à jeter des déchets hors zone de ravitaillement pourra être immédiatement déclassé par l'organisation.

Participants

Le nombre d'équipes n'est pas limité pour cette 2^{ème} édition.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Sauf, pour des raisons sanitaires, l'organisation s'engage à rembourser les concurrents (hors frais plateforme d'inscription).

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.